



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27/06/2024
N°1933

L'Etat a signé une promesse d'achat en vue d'acquérir 80% du groupe Alcatel Submarine Networks (ASN) auprès de Nokia

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique a signé une promesse d'achat par l'État le 26 juin 2024 en vue de l'acquisition de 80% du capital de la holding de détention de la société Alcatel Submarine Networks (ASN) auprès du groupe Nokia.

ASN, qui réalise un chiffre d'affaires de plus d'un milliard d'euros, développe des activités de conception, fabrication, maintenance et pose de câbles sous-marins. ASN est l'un des leaders mondiaux du marché des câbles sous-marins et une entreprise unique en son genre en Europe. Cette opération, menée par l'Agence des participations de l'État (APE), démontre la capacité de l'État à investir dans des sociétés françaises afin de soutenir et développer leurs activités stratégiques, ainsi que la pertinence de l'APE comme outil de défense des intérêts fondamentaux de la Nation.

ASN dispose de compétences industrielles et technologiques uniques mises en œuvre par près de 2 000 collaborateurs (dont 1 370 en France), répartis sur plusieurs sites en France et à l'étranger (notamment au Royaume-Uni et en Norvège).

ASN intervient dans le secteur des infrastructures de télécommunications qui connaît une forte croissance avec le développement mondial d'Internet et une demande grandissante de connectivité. Les câbles sous-marins fonctionnent grâce à la technologie de fibre optique et permettent de faire transiter +99% du trafic transcontinental de données. La maîtrise des procédés de fabrication et des unités de production de ces infrastructures essentielles participe à la résilience de la France et du continent européen.

Les accords discutés avec Nokia prévoient, à terme, la possibilité pour l'Etat d'acquérir 100% du capital de l'entreprise. Nokia demeurera actionnaire minoritaire dans une première phase pour faciliter la transition.

Cette opération sera soumise aux autorisations réglementaires usuelles, notamment aux procédures d'information-consultation des instances représentatives du personnel concernées.